

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 6 JUIN 2023

Appel : Présents : 28

Excusés : 7

Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux municipaux, à M. Anton Bruni du *Murtenbieter* et M. Jean-Michel Zuccoli de *La Broye*.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 21 mars 2023
- 3) Informations du Président
- 4) Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2022
- 5) Préavis municipal n° 04 / 2023 : Comptes 2022
- 6) Préavis municipal n° 05 / 2023 : Création de l'association intercommunale EBBV
- 7) Préavis municipal n° 06 / 2023 : Réfection et amélioration de la déchetterie
- 8) Nomination d'une commission temporaire pour évaluer la demande de soutien d'une société sise à Faoug
- 9) Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales
- 10) Informations municipales
- 11) Divers et propositions individuelles
- 12) Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 21 mars 2023

Le Président précise que les extraits des délibérations et des décisions prises par le Conseil communal sont établis très rapidement par le Bureau du Conseil, sous trois jours. Le bureau veillera au bon affichage de ces documents au pilier public et à sa publication immédiate sur le site internet de la commune. Concernant l'extrait des délibérations, le petit texte en italique au bas du document qui explique les droits de recours par demande de référendum a été modifié et mis à jour en fonction de l'entrée en vigueur en 2022 de la nouvelle version de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal.

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du président

Le Président n'a pas d'informations particulières à ce stade.

4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2022

Le Président souligne la bonne collaboration entre la Commission et la Municipalité. Le rapport leur a été soumis à l'avance et la Municipalité a pu faire part de ses remarques et des modifications à y apporter. Un rapport de gestion 2022 a également été établi par la Municipalité, conformément à l'article 96 de notre règlement du Conseil communal. Ce rapport n'est pas distribué, mais pourra être consulté ultérieurement sur le site internet de la commune.

La Commission de gestion (CoGe), par sa présidente, Sandra Laverrière, relève les points suivants : 9 rencontres, sans compter les entretiens des municipaux, la visite du dicastère des eaux, la présentation et le pointage des comptes 2022 ont été nécessaires à la CoGe pour rédiger son rapport.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les membres de la Municipalité qui ont répondu avec franchise à nos questions et qui nous ont donné accès à tous les documents que nous avons souhaité consulter. En 2022 encore, l'année fût mouvementée avec les départs précipités de A. Kündig en février et de S. da Silva en août. Ces 2 postes n'ont pas pu être repourvus immédiatement et il s'en est suivi une surcharge de travail pour les municipaux en place. Nous remercions l'équipe actuelle pour son engagement et les efforts fournis durant cette année 2022. Ce rapport comporte beaucoup de recommandations. Il faut toutefois relever que nombre de recommandations émises l'an passé ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation. Merci à la Municipalité pour les efforts fournis.

Hormis 2 observations devant encore être suivies, les recommandations émises dans le rapport de cette année sont des propositions que nous portons à la connaissance de la Municipalité qui sera libre de définir si elle souhaite les mettre en œuvre et dans quel délai.

Quelques sujets particuliers méritent d'être portés à l'attention des membres du Conseil communal :

- *Le rôle du bureau AWA en tant que bureau technique de la Commune ainsi que ses divers mandats pour la Municipalité. La facturation ainsi que la cumulation des mandats prêtent au questionnement.*
- *Problématique de l'eau potable : le temps passe et il faut impérativement choisir une variante pour l'approvisionnement en eau du village.*

Les sujets préoccupants et les dossiers d'envergure ne manquent pas au sein de la Commune. Il va sans dire que la Municipalité a de grands défis à relever pour l'avenir. Il est important qu'elle soit soutenue dans ses tâches par le Conseil communal et ses commissions.

P. Thévoz : observe que le rapport est complet, les remarques sont constructives et bienveillantes. Ce document est à prendre comme un très bon outil de travail afin d'en tirer les enseignements et toujours essayer de s'améliorer. Le Président remercie les membres de la Commission de gestion pour leur travail, ainsi que notre Syndic, les membres de la Municipalité, et l'ensemble des employés communaux.

Le Conseil communal approuve le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022 établi par la commission de gestion, à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 04 / 2023 : Comptes 2022

J. Theux : Les comptes et les rentrées d'impôts ont été stables. Il y a 4'870.24 d'excédents de revenus. Nous n'avons pas eu la mauvaise surprise attendue de l'effet COVID. Le maintien du taux d'imposition à 65 % nous a aussi permis d'obtenir ce résultat positif. Le choix de la Municipalité a été de procéder à des amortissements extraordinaires de CHF 167'000.- et à une attribution au fonds de réserve PECC avec l'excédent de résultat.

La Commission de gestion, par sa présidente, Sandra Laverrière, relève les points suivants :

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe a examiné les comptes 2022 en s'appuyant sur :

- *Le préavis municipal 04/2023 – Comptes 2022, avec ses annexes ;*
- *Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;*
- *Les explications fournies par Madame la Boursière et M. le Syndic.*

La CoGe relève que :

L'exercice 2022 se solde par un excédent de CHF 4'870.24.

Que le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.-.

Que des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 167'219.- ont pu être effectués et qu'une attribution à un fonds de réserve PECC de CHF 30'000.00 a été faite.

Que Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2022, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.

La CoGe remercie Madame la Boursière pour ses compétences comptables ainsi que pour les réponses apportées lors du pointage des comptes. En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

P. Thévoz fait part d'une question qui a été posée par la Commission de gestion : "Est-ce que les comptes ne devraient pas plutôt être examinés par la Commission des finances ?" Selon l'article 97 de notre règlement du Conseil Communal, il est stipulé que : « La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion, des comptes de la commune, ainsi qu'à l'examen du rapport et du rapport-attestation du réviseur ». Cet article est basé sur l'article 93c de la loi sur les communes, qui ajoute que le règlement de l'organisation du Conseil peut confier l'examen des comptes et, cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur à une commission des finances. La grande majorité des communes dans les alentours fonctionne comme la nôtre sauf à Avenches, où c'est la commission des finances qui examine les comptes. Donc la réponse est : oui, c'est possible, mais il faudrait préalablement qu'une discussion avec un accord entre les différentes commissions et la Municipalité ait lieu afin de définir clairement cette nouvelle organisation. Le règlement du Conseil Communal devrait également être modifié. Je rappelle encore que la commission des finances est déjà pratiquement sollicitée lors de chaque conseil ; c'est un sujet à examiner dans un futur proche.

J. Laverrière : En tant que membre de la commission des finances, nous prenons en effet position sur le budget et sur tous les préavis, mais quand il y a les résultats, on ne peut pas les commenter ; ce sujet a déjà été abordé. S'agissant du compte 220.452 « Retour fonds de péréquation » : Nous avons reçu CHF 75'000.- en plus par rapport aux comptes 2021. Quand la commune reçoit cet argent du Canton, est-ce qu'il nous est donné une justification et/ou une explication afin d'anticiper et planifier plus précisément pour les années suivantes ?

J. Theux : Nous recevons peu d'informations : cela dépend de la santé financière moyenne des communes dans le canton, c'est fluctuant et très difficile à estimer. Dans le cas présent, c'est positif pour nous car nous recevons de l'argent en retour, mais on pourrait avoir une fois une mauvaise surprise et devoir verser de l'argent. Lors de la prochaine assemblée générale de l'UCV, nous devrions avoir une proposition du Canton pour revoir l'accord sur la péréquation financière dans le but de simplifier les choses et que cela soit plus facile à maîtriser.

S. Carrard : Au point 111.315.2, il est mentionné que nous sommes en possession d'un guichet cartographique communal : y avons-nous accès ? Pourrions-nous le mettre à disposition des citoyens pour les cadastrations, les canalisations et pour tous les équipements ?

J. Theux : Je vais me renseigner sur le sujet et vais voir si on a la possibilité de le mettre à disposition en ligne.

Le Conseil Communal approuve les comptes 2022 tels que présentés et accepte d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 05 / 2023 : Création de l'association intercommunale EBBV

Th. Lavanchy : Les enjeux principaux sont le traitement des micropolluants et le renouvellement des STEP vieillissantes. Environ 30'000 substances chimiques sont recensées dans les produits utilisés quotidiennement, notamment les médicaments, qui sont rejetées dans les eaux. La Confédération a pris des mesures et planifie que 90% de la population soit reliée à une STEP qui traite les micropolluants. C'est maintenant passé au niveau cantonal, et depuis 2016, il y a 16 projets régionaux qui sont en train de se mettre en place. Parallèlement, il y a des subventions de la confédération à hauteur de 75% pour les infrastructures relatives aux micropolluants et des subventions vaudoises pour le traitement de l'azote et le raccordement aux STEP régionales. Le phosphore est également un problème particulier du lac de Morat. Pour traiter les micropolluants il faut des grosses infrastructures très coûteuses, c'est pour cela qu'il faut centraliser. Cette régionalisation augmente le rendement global de l'épuration en termes de protection des ressources en eau. Le projet propose un concept énergétique intéressant pour faire du biogaz et installer des panneaux solaires pour être le plus autosuffisant possible pour ces installations. Il y a aussi un intérêt économique car cela répartit les coûts sur les 10 communes qui se rallient : ce sont 7 STEP qui vont être connectées à la nouvelles STEP, qui sera située à St-Aubin sur le site d'AgriCo. La STEP d'Avenches deviendra une STAP. Trois phases sont prévues : 1) le pré-traitement industriel, car théoriquement une industrie viendrait en premier lieu, 2) les communes, 3) la valorisation énergétique.

L'objet soumis concerne la forme juridique : le statut juridique d'association intercommunale paraît être la meilleure solution. Les buts sont : la collecte, le traitement et la valorisation des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration régionale, l'élimination et la valorisation des sous-produits (faire du biogaz avec des digesteurs), la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, l'étude, la planification et la réalisation. La mise en service est prévue en 2029. Ce groupement intercommunal gèrera notre épuration. Les communes membres ne participent pas avec leurs propres capitaux, c'est l'association qui va s'endetter pour financer les infrastructures en recourant à l'emprunt. L'association va aussi gérer les industries, qui seront ses clients ; leur épuration leur sera facturée et ces revenus seront déduits des coûts. Les coûts seront annualisés comme ça se fait actuellement avec la STEP d'Avenches ; chaque commune membre perçoit elle-même ses taxes et a son propre règlement. L'exploitation à terme nous coûtera moins cher pour une amélioration considérable de l'épuration. Nous sommes dans la phase de votation des statuts.

La Commission STEP, par son rapporteur, Markus Kohler, relève les points suivants :

Le présent préavis a pour objet l'approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV) qui réunira les communes d'Avenches, de Belmont-Broye, de Cudrefin, de Delly-Portalban, de Faoug, de Gletterens, de Grolley, de Ponthaux, de Saint-Aubin et de Vully-les-Lacs et qui remplacera les sept stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale. Ce projet de statuts a été élaboré par le comité de pilotage en suivant la procédure par étape suivante : réalisation d'un avant-projet de statuts, validation par les exécutifs communaux, contrôle

par les services des communes vaudois et fribourgeois, étude par les commissions communales issues des législatifs vaudois et de Belmont-Broye, intégration des remarques des commissions dans le projet de statut final, validation finale par les exécutifs communaux et les cantons. Cette procédure s'achève par la présente soumission du projet des statuts pour ratification par les législatifs communaux qui aboutira, après ratification par les conseils d'état vaudois et fribourgeois, à l'existence juridique de l'association. L'acceptation de ces statuts permettra à la future association EBBV de constituer ses organes de gestion (comité de direction, assemblée des délégués, commission financière) et de se doter des compétences financières nécessaires à la réalisation et à l'exploitation des infrastructures régionales de transport et d'épuration des eaux usées.

La commission relève les faits suivants :

- Le Canton de Vaud pousse à favoriser la régionalisation des STEP depuis 2016 et la confédération alloue des subventions selon différents critères notamment dans le cadre de la transformation et création de STEP afin d'être en mesure de traiter les micropolluants. De plus, les communes auront l'obligation de traiter les micropolluants d'ici 2025.
- Cela fait maintenant 5 ans que la planification de cette STEP régionale a commencé, beaucoup d'études, de groupes de discussion, d'analyse de coûts et autres ont été faits depuis.
- Tant du point de vue économique que du point de vue technique, en acceptant les statuts et en déléguant le traitement de l'eau à l'association EBBV, la commune améliorera sa situation en matière de traitement de l'eau.

Ainsi, après l'analyse du dossier et la pondération des avantages et des inconvénients, la Commission est arrivée à la conclusion que l'adhésion à l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse Broye/Vully représente actuellement la meilleure option disponible. Le projet de régionalisation des STEP permettra à la commune de Faoug de bénéficier des économies d'échelle résultant de l'exploitation d'une STEP de grandes dimensions et assurer à long terme le respect des normes techniques et environnementales imposées par le Canton et par la Confédération.

Au vu de ces derniers éléments, la commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis n° 05/2023 tel que présenté.

D. Galliard : Dans les statuts, il y a également l'Établissement cantonal de la promotion foncière (ECPF) : avec ce règlement, est-ce qu'on ne se lie pas à la réalisation du PAC AgriCo puisqu'il est prévu une première phase avec les industries, et une phase 2 pour les communes ? S'il y a des industries, on sait qu'il y a des risques d'oppositions, cela peut être long. Est-ce qu'il y a une garantie de la réalisation de la STEP au niveau communal et intercommunal indépendamment du PAC AgriCo ? Une grande part du financement est liée au PAC AgriCo. Pourquoi y a-t-il eu le choix de se lier au PAC AgriCo plutôt que d'être indépendants ?

Th. Lavanchy : Ce n'est pas tout à fait lié : la STEP pourrait se faire sans les industries (notamment Micarna), cela a été validé. Il y a aussi une convention avec l'ECPF qui dit que les industries assurent la phase 1.

D. Galliard : Les coûts ne vont-ils pas augmenter si les industries du PAC AgriCo ne sont pas présentes ?

Th. Lavanchy : Non, car il n'y aurait plus le pré-traitement industriel, c'est tout à fait envisageable et réalisable, et on bénéficierait quand même de l'économie d'échelle, mais il est clair que des études de redimensionnement vont devoir être faites. De plus, pour l'instant Micarna n'a pas encore signé l'accord de membre. Pour l'instant, c'est la phase 1 du pré-traitement industriel qui est prévue d'abord, et ensuite la partie communale, mais cela pourrait aussi être inversé et on ne ferait que la phase 2.

D. Galliard : Les statuts ne fixent pas ces éléments ? Si les communes veulent se libérer, il ne faudrait pas qu'à cause de l'adoption de ces statuts, elles ne puissent plus le faire.

Th. Lavanchy : Non, c'est indépendant, cela reste un terrain qui appartient au canton de Fribourg par l'ECPF.

S. Thomet : Nous avons vu qu'il y aura une entreprise de transformation de volaille, et que la STEP ne sera pas prête avant 2029, s'il n'y a pas de retards. Cela veut dire que l'entreprise ne pourra pas être opérationnelle tant que la STEP n'est pas prête et doit aussi respecter ce délai ?

Th. Lavanchy : Non, leur pré-traitement industriel permet déjà d'épurer leurs eaux avant, c'est l'objectif.

A. Matar : Il est noté 36% pour l'investissement et 34% pour l'exploitation, mais dans les investissements, on voit que la clé de répartition est uniquement entre les communes. Je ne vois pas la part des industries. Est-ce que ce sont les chiffres de la répartition du sol ?

Th. Lavanchy : Oui. L'industrie est financée indépendamment. Nous ne payons que notre part.

A. Matar : Si les industries ne sont pas là, ni pour l'investissement ni pour l'exploitation, la clé de répartition va-t-elle être revue ? La part des communes risque-t-elle d'augmenter ?

Th. Lavanchy : Non, la clé de répartition n'est que pour le traitement des communes. Si l'industrie ne vient pas, il faudrait redimensionner et revoir le financement, mais cela ne changerait pas les statuts. Pour de tels investissements, il y aura des référendums obligatoires et la population sera amenée à voter.

A. Matar : Si l'association a des problèmes financiers ou des imprévus, y a-t-il un risque pour la commune ?

Th. Lavanchy : Non, l'association prend les risques, la répercussion se fait sur les coûts d'exploitation.

P. Lavanchy : L'association est une structure juridique, elle est indépendante, c'est une entité comme une entreprise. *Th. Lavanchy* : Tout à fait. Si l'association fait faillite, la commune ne risque rien.

D. Galliard : S'il y a un référendum, on va voter et cela va être présenté comme un projet global. C'est important de savoir que, les communes, en validant ce projet de STEP régionale, valident aussi un projet avec l'Établissement cantonal de la promotion foncière du canton de Fribourg. A un moment donné, on ne pourra plus se détacher car on voudra le projet de STEP, mais il sera lié aux industries présentes sur le site. Et cela ne ressort pas très souvent dans les discussions.

Th. Lavanchy : Le but est que cela soit réalisable, avec ou sans la venue d'entreprises. Ces deux options sont en discussion dans le COPIL. L'association permet de faire avancer le processus pour les communes, pas pour les industries.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 05 / 2023 : Création de l'association intercommunale EBBV à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 06 / 2023 : Réfection et amélioration de la déchetterie

D. Kaeser : Les changements suivants à la déchetterie sont nécessaires :

- Changement des portes du local de voirie. - Installation d'un container pour le stockage des carburants qui sont actuellement dans le garage. - Aménagement d'un coin pour la collecte des déchets spéciaux ménagers que nous devrions récolter, tels que solvants, médicaments, ampoules, piles, lithium. L'idée est de grillager un espace, car il ne doit pas être accessible au public, et de mettre un bac sur palette devant la grille les jours d'ouverture. Les habitants qui ont de tels déchets les posent dedans et à la fermeture, l'employé communal ira les dispatcher dans les caisses respectives. Dany Piller, notre employé communal, et moi-même avons suivi une formation sur les déchets spéciaux ménagers. - Création d'un couvert à véhicules qui serait en prolongement du local de voirie pour que tous les véhicules soient à l'abri. - Pose d'un revêtement bitumineux pour des questions de nettoyage et praticité. Par ailleurs, les eaux de pluie se déversent toutes au même endroit en créant un amas de terre. - Pose d'un système de récolte des eaux de surface. - Instaurer une signalétique claire avec des images sur chaque benne. - Remplacement de la benne à déchets verts. Il faut une approche et un changement global.

La Commission des finances, par son rapporteur, Roland Tacheron, relève les points suivants :

Les membres de la Commission estiment que la majorité des réfections ou améliorations proposées dans le préavis sont nécessaires pour le confort des usagers et pour respecter certaines normes légales. Afin de se faire une idée plus précise et de mieux pouvoir analyser les sommes budgétisées, nous aurions souhaité obtenir un plan détaillé des travaux prévus. Pour la Commission, il est important que le concept de récupération des eaux soit planifié correctement afin de garantir une évacuation et/ou une récupération optimale des eaux et des sucs par tous les temps, y compris durant les gros orages.

Au vu des informations mises à notre disposition, nous pensons en revanche que la construction du couvert pour les véhicules et les machines doit être reportée de quelques mois. Le but étant que la Municipalité puisse présenter des plans concrets et être certain que ce couvert s'intégrera parfaitement dans le nouveau concept de la déchetterie, en particulier en ce qui concerne le traitement des déchets encombrants.

Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 06-2023 avec les amendements suivants :

- 1. Retrait du point concernant le couvert à véhicules et machines*
- 2. Nouveau montant total pour le préavis : CFH 100'000.00*

D. Kaeser : Je vais fournir des plans. Pour information, il est prévu de faire un autre préavis en automne sur la déchetterie, sur le règlement, qui est actuellement au Canton, concernant la nouvelle directive des déchets 2024 (notamment déchets encombrants et collecte des déchets spéciaux ménagers). Le préavis de ce soir concerne l'infrastructure, et au mois d'octobre on parlera du règlement et de la directive des déchets.

J. Laverrière : Pour la commission, il serait important d'avoir un concept global. Le couvert est important et nécessaire, mais si le règlement concernant les déchets encombrants qui arrivera à l'automne nécessite des modifications, ce serait dommage qu'on ait pris une décision aujourd'hui pour ce couvert.

S. Carrard : Ces travaux nécessitent une mise à l'enquête. Actuellement, on remarque qu'il y a de plus en plus d'oppositions à chaque fois qu'on goudronne. Est-ce qu'une analyse a été faite à ce sujet ? Est-ce pertinent de goudronner toute une place ? N'avez-vous pas peur d'une opposition ? Au niveau de la gestion des sucs, est-ce qu'un séparateur est prévu ?

D. Kaeser : S'agissant de l'évacuation des eaux claires respectivement des eaux de pluie, il y aura un caniveau avec un dépotoir équipé d'une grille qui sera vidangé, curé par les employés communaux.

H-J Brechbühl : La déchetterie est dans la zone artisanale. Selon le dernier plan général d'affectation, il est mentionné qu'il faut 40 % de verdure, et là, vous voudriez tout goudronner, il faudrait plutôt rajouter des arbres et des pavés filtrants. En tant que propriétaires, nous devons respecter les normes sur nos terrains, la commune est tenue de respecter les mêmes lois et règles pour cette zone.

D. Kaeser : On souhaite juste remplacer la surface gravelée par du goudron, mais je note la proposition des pavés filtrants.

A. Matar : Suite à la mise à l'enquête, si le Canton a des exigences supplémentaires pour l'évacuation des eaux et l'infiltration, cela pourrait avoir un impact sur le devis. Pourquoi n'avons-nous pas financé une étude préliminaire pour faire un projet de mise à l'enquête, comme cela avait été fait pour l'arrêt de bus ? Il y a des aspects d'eau, et également un couvert qui pourrait provoquer des oppositions par les voisins, ce qui nécessiterait un changement de projet. Pourquoi on part sur un ensemble sans que le projet soit bien ficelé, défini et approuvé ?

D. Kaeser : Je ne pensais pas devoir faire une mise à l'enquête, mais je vais regarder.

A. Matar : Pour le couvert, le goudron, l'évacuation des eaux avec infiltration, une mise à l'enquête est nécessaire.

P. Lavanchy : Dans le cadre de la réfection de la déchetterie, pourrait-on prévoir une action pour réduire les déchets et avoir un espace pour mettre en place une ressourcerie ? Y avez-vous pensé ?

D. Kaeser : J'ai visité la ressourcerie d'Yverdon, c'est assez incroyable, mais ils ont de la surface et des employés pour ça. Ici nous avons déjà de la peine à mettre toutes les bennes. De plus, il faut entretenir, trier, donc avoir des employés. Cela demande une réflexion, des infrastructures et de la place.

G. Krenger : Nous avons un container à carburant au groupement forestier, c'est un peu plus complexe que quatre tôles et des bacs de rétentions. Avant d'acheter un container à carburant, il faut se renseigner et regarder les prix, pour qu'il soit aux normes.

D. Kaeser : Oui je connais le container du groupement forestier, mais vous avez beaucoup plus de quantité de carburant que nous. Pour l'instant, les carburants qui sont posés sur les deux bacs de rétentions sont dans le garage où il n'y a pas non plus d'aération. L'ECA a constaté que nous étions aux normes, la seule obligation est que cela ne doit pas être dans les mêmes locaux que les véhicules.

S. Carrard : Un container à carburant passera par l'ECA et donc on n'échappera pas à la mise à l'enquête.

V. Bacher Tillmanns : Si l'intention est de goudronner parce que qu'il y a trop de poussière, ce n'est pas une raison suffisante pour dépenser la moitié du budget prévu pour cela. Les recommandations de la SESA (Service des eaux, sols et assainissement) disent que si le terrain n'est pas goudronné, en surface non revêtue, les eaux de ruissellement peuvent être infiltrées ; c'est le cas actuellement. Quelles sont les bases légales qui demandent qu'un goudronnage soit nécessaire ?

D. Galliard : Ce n'est en effet pas une obligation légale, mais c'est dommage car nous venons d'envoyer le PECC au Canton. Il y a des liens à faire avec le PECC concernant le goudron et les espaces verts. Ce serait dommage d'avoir deux stratégies ; c'est bien d'avoir un concept global de gestion des déchets, mais il faut qu'il soit en lien avec le PECC.

V. Bacher Tillmanns : Il y a peut-être d'autres solutions, comme remettre la plateforme à niveau pour éviter que l'eau coule vers les containers. *P. Thévoz* : Propose la votation sur le préavis prévu initialement.

Le Conseil communal refuse le préavis municipal n° 06 / 2023 : Réfection et amélioration de la déchetterie (1 pour, 22 avis contraires, 4 abstentions)

8. Nomination d'une commission temporaire pour évaluer le fonds COREB et la demande de soutien d'une société sise à Faoug

J. Theux : présente le fonds de développement de la COREB, dont les objectifs sont de doper l'économie régionale, donner un coup de pouce financier pour faciliter les implantations de projets innovants et la création d'emplois, faciliter la formation, l'organisation, la rédaction et la réalisation de projets relevant de la diversification des structures économiques. Ce fonds dispose de plus de CHF 360'000.- par année et est actuellement à plus de CHF 3'600'000.-. On y contribue sur la base du nombre d'habitants. On peut soutenir les projets qui favorisent l'arrivée de nouveaux contribuables, la création d'emplois dans le domaine artisanal

ou des services et la protection de l'environnement et du paysage. Les projets présentés à Faoug sont éligibles sur ces points-là. Les points forts du fonds sont d'aider à la création d'emplois dans la région, développer et maintenir le tissu économique, susciter des projets à vocation forte et contribuer au dynamisme des centres. L'aide en matière de projets régionaux reste donc subsidiaire et ne touche que des projets qui : augmentent l'offre touristique régionale ; renforcent l'identité culturelle d'une région ; favorisent la collaboration entre secteurs ; augmentent les qualifications des forces de travail, afin d'améliorer les possibilités d'emploi et la qualité des produits ; agissent positivement et durablement sur le maintien des paysages ou sur l'environnement ; améliorent et renforcent le tissu économique régional. Il y a trois formes de soutien envisageable : octroyer un prêt sans intérêt, proposer une aide à fonds perdus, ou prendre part au capital-actions. Pour obtenir un soutien de la part de la COREB, le projet doit d'abord être soutenu par la commune. La COREB peut s'engager jusqu'à deux fois le montant mis par la commune. Par exemple si la commune fait un prêt de CHF 10'000.- à une société, la COREB pourrait prêter 20'000.-. La société aurait alors CHF 30'000 pour se lancer, qu'elle devra ensuite rembourser. A Faoug, aucune entreprise n'a jamais déposé un projet, même si le fonds existe depuis 2008. Il s'agit maintenant de voir si on veut continuer à financer ce fonds. La mission de la commission temporaire serait d'évaluer l'entrée en matière de principe de la commune de Faoug, de statuer sur le principe de base, et de statuer sur un cas concret : une demande a en effet été faite par une société sise à Faoug ; il s'agit de CampCycle Sàrl de M. Martin Pinsonnault (concept de de remorques pour vélos), pour lequel nous avons reçu un dossier complet. Il y aurait donc pour la commission la question de principe à évaluer, puis ce dossier-là.

H-J Brechbühl : Quel prêt demande cette société ?

J. Theux : Selon les premières discussions informelles qu'on a eues, ce serait CHF 30'000.-, mais la commune peut décider du montant qu'elle veut consentir.

P. Thévoz : Cela restera valable pour une éventuelle prochaine demande d'un autre particulier ? Il n'y aura pas besoin de renommer une commission pour statuer sur un autre projet ?

J Theux : Il y aurait la possibilité que la commission donne le droit à la Municipalité d'octroyer ce fonds à d'autres projets jusqu'à hauteur de CHF 10'000.- par exemple et en dessus de devoir demander au Conseil communal. Il faudrait établir une procédure et réfléchir comment on veut fonctionner.

Pauline Lavanchy, Simon Thomet et Fanny Carrard se présentent spontanément et sont élus à l'unanimité.

9. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales

P. Thévoz : Conformément aux art. 36 et 43 de notre règlement communal, les commissions et délégués du conseil aux associations de communes et organismes similaires rapportent une fois par année sur l'exercice de leur mandat.

CCLT (Commission Culture, Loisirs et Tourisme)

La Commission de culture, loisirs et tourisme, CCLT, représentée par Carole Sudan, Barbara Petrauskas Brechbühl, Marco Leal, Pauline Lavanchy, Simon Thomet ainsi que son Municipal en charge s'est réunie en date du 5 juin 2023 afin de clôturer les activités et les comptes de l'année de législature 2022-2023. L'année écoulée a été riche en activités, la CCLT a connu quelques changements et a initié de nouvelles activités. Nous tirons globalement un bilan positif de cette année. Voici en résumé les points qui sont à relever :

- Changement de délégué de la Municipalité au sein de la CCLT : M. Markus Studer remplace M. Johann Theux qui a pris la fonction de syndic. Nous remercions Johann Theux pour le travail qu'il a su effectuer avec pragmatisme et dans la bonne humeur. Il nous a permis de mener à bien des riches discussions autour du développement de la CCLT dans la commune. La CCLT se réjouit de collaborer avec son nouveau délégué. En plus des animations habituelles et annuelles que la CCLT a pérennisées (Fête villageoise, Clean-Up-Day, Halloween, fenêtre de l'avent, lapin de Pâques et coordination du slow up), la CCLT a organisé trois grands évènements :

- L'évènement « Faoug d'Art » - La CCLT, s'est permise de faire revivre un évènement culturel en plein cœur de Faoug. Celui-ci s'est déroulé le 15 octobre et avait pour but de montrer et promouvoir les artistes locaux à travers leurs expositions. Cette édition a bien été reçue de la part de toutes les parties prenantes, la CCLT tire un bilan positif, mais ne prévoit pas d'évènement de ce genre annuellement dans le futur.

- L'évènement "Concours de Cartes Ludiques et de Tartes". L'évènement avec son jeu de mots « CCLT » a compté 12 créateurs de gâteaux et quelques joueurs de cartes. Cet évènement a été un moment agréable dont l'objectif était d'attirer des participants intergénérationnels. Malheureusement, cette journée n'a pas su réunir autant de personne qu'escompté.

- L'activité "Suisse Bouge" - durant le mois de mai, La CCLT a eu le plaisir d'organiser sa deuxième édition de "Suisse Bouge" dans la commune de Faoug. Nous sommes arrivés 33e sur 444 communes référencées dans la catégorie A (*commune entre 0 à 2'000 habitants*). La CCLT tire ici un bilan très positif de cet évènement qu'elle souhaite réorganiser l'année prochaine. La CCLT constate que même si elle fait de gros efforts pour augmenter le revenu des manifestations en réduisant la présence de ses membres aux évènements, son nombre d'heures totales est supérieur à celui prévu par le budget. En effet, la CCLT a à cœur de dynamiser le village de Faoug en organisant de nouvelles activités, mais constate que l'organisation et la création de ces dernières demandent du temps et donc génère des coûts qui sont difficilement planifiables. Au total la CCLT a effectué 326 heures. Pour l'année prochaine, nous pensons faire des adaptations. La CCLT souhaite remercier toutes les personnes qui participent aux évènements ainsi que pour la confiance accordée aux activités de la CCLT qui ont pour but de développer la convivialité au sein du village tout en rapprochant les gens.

Commission du PECC – plan énergie climat communal

La Commission PECC représentée par Pauline Lavanchy, Simon Thomet, Hans-Jörg Brechbühl, Véronique Bacher Tillmanns et Lars Andersson, ainsi que ses Municipaux a clôturé les activités et les comptes de l'année de législature 2022-2023. L'année écoulée a permis de faire avancer concrètement le plan énergie climat communal d'un point de vue stratégique. Les points suivants ont marqué cette dernière année.

1. Gouvernance :

Les activités du PECC ont connu quelques retards dus à l'absence pour raison médicale de sa municipale, Laetitia Poinot. Théodore Lavanchy, qui était déjà actif au sein du PECC, remplace temporairement cette dernière durant son congé maternité. Les activités du PECC ont été quelque peu ralenties. Heureusement, une fois l'été terminé, le PECC reprendra ses activités à un rythme plus soutenu, et mènera à bien ses différentes actions.

2. Rendu du plan énergie et climat

Le Plan énergie et climat communal (PECC) a été réalisé en collaboration avec Maria Wägli. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les 4 prochaines années.

3. Actions concrètes

- Rencontre PECC d'octobre : à la demande de la population, le PECC a organisé une seconde rencontre du PECC le 1er octobre 2022. La population a ainsi pu en apprendre davantage sur le règlement sur le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), les opportunités offertes par les panneaux solaires, les bonnes pratiques et petits gestes pour économiser l'électricité, le chauffage et l'eau. Le PECC tire un bilan très positif de cette journée et se réjouit de réitérer l'expérience.

- Plantation prairie fleuries

Dans le cadre de "Suisse Bouge", le PECC a également proposé la plantation d'une prairie fleurie avec petits et grands. L'évènement a réuni une dizaine de personnes.

- Projet OTA

Dans le cadre du projet OTA (observatoire territoriale des abeilles), le PECC a orchestré une collaboration entre les acteurs des mondes politique, universitaire, agricole, paysagiste et apicole. Au cours de trois rencontres, accompagnées d'un représentant externe de l'université de Neuchâtel, l'équipe pluridisciplinaire du projet a identifié plusieurs axes de travail en matière de biodiversité. Le PECC tire un bilan positif de la création de liens intéressants entre les différents métiers, cependant, les attentes des prestataires externes n'ont pas été comblées. Par conséquent, les activités reprendront leur cours sous la houlette du Municipal Théo Lavanchy. Le PECC est globalement satisfait de son année et se réjouit d'en faire davantage l'année prochaine !

Commission Eau potable – rapporteur : J. Laverrière Nous nous sommes réunis trois fois, dont une fois avec Lars Andersson qui a soutenu la Municipalité lors d'une séance avec la commune de Greng (*pour une question de traduction*). Nous avons été informés de l'état de la situation par la Municipalité, nous avons discuté de la conduite de secours et avons eu accès à une convention qui avait été établie pour que cette conduite de secours puisse être réalisée. Lors de la dernière séance, Théo Lavanchy nous a informés que la variante de l'ABV pour l'eau potable était vraisemblablement la meilleure solution, mais à ce jour la commission n'a pas pris position.

PACOM – rapporteur : S. Carrard La Commission PACOM, représentée par Sabrina Giannini Heim, Christiane Studer, Rui da Silva, Véronique Bacher Tillmanns, Rolf Hotz, Delphine Galliard et moi-même, ne s'est réunie qu'à trois reprises ; deux fois pour le PACom et une fois pour une discussion autour d'un projet du plateau de la gare. Nous n'avons malheureusement que très peu de choses à dire concernant le PACom. La Municipalité a décidé le 8 mars dernier de mettre à l'enquête le PACom, un dossier très important pour notre commune, qui va accompagner l'urbanisme et les futures constructions de notre commune pour les 25 prochaines années. La Municipalité a choisi de ne pas impliquer la commission PACom dans l'élaboration de ce projet bien que la commission soit composée de personnes qui auraient pu être un important soutien pour la Municipalité. Cette démarche peut être qualifiée de cavalière. L'ancienne Municipale en charge de ce dicastère fait partie de cette commission, une urbaniste travaillant pour la ville de Fribourg, une habitante des rives du Lac – secteur compliqué pour le développement du PACom, un architecte ainsi que des personnes habitant depuis de nombreuses années la commune. Malheureusement, le seul moyen que nous avons pour nous faire entendre a été de formuler une opposition à ce PACom, à titre individuel. Comme annoncé lors du dernier préavis, la commission réitère son souhait d'être impliquée dans les futures étapes de ce plan d'aménagement communal.

Commission transformation bâtiment RF 45 – rapporteur : A. Matar

La commission s'est rencontrée une seule fois pour discuter et soutenir le préavis n° 2/2023 : Accompagnement par un consortium d'architectes de Faoug en tant que Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) dans le cadre de l'appel d'offres RF45. La commission souhaite à l'avenir être impliquée d'avantage pour soutenir la Municipalité dans cet important projet.

Délégué à l'entente intercommunale des Savoies – J. Laverrière

Lors de mon rapport du mois de juin 2022, je vous avais informé que l'état du funérarium nécessitait quelques travaux de rénovation ; une commission avait été créé à cet effet. Le 13 octobre 2022 une réunion a eu lieu avec le concierge et nous avons constaté qu'il y avait surtout des problèmes dus à l'humidité, et quelques travaux à effectuer notamment sur la porte d'entrée. Il est en effet important que ce bâtiment soit plaisant car les gens qui s'y rendent sont dans la peine. Malheureusement depuis, il ne s'est pas passé grand-chose car Mme Marie-Pierre Vincent qui est municipale à Vully-les-Lacs a eu d'autres priorités. Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 25 mai dernier, elle nous a dit que nous serions recontactés dans les semaines à venir pour définir les travaux à effectuer. Lors de mon rapport de l'année passée, je vous avais également informé que nous évoquions l'hypothèse de rembourser aux communes un certain montant qui dort actuellement sur des comptes. On a estimé lors de la dernière assemblée générale que ce n'était plus d'actualité, premièrement à cause des travaux prévus et puis à cause de la situation avec le taux d'intérêt qui a changé (cet argent rapporte et ne coûte plus). On traitera ça dans le futur et pas en priorité. Lors de l'assemblée générale du 25 mai j'ai représenté la commune, le Syndic étant excusé : j'ai été nommé vérificateur des comptes.

ARAS Broye/Vully : C. Buri n'a pas eu d'assemblée et n'a rien à rapporter.

Délégation ARPEJE – Rapport de F. Carrard

Pour rappel, cinq personnes de Faoug sont actives au Conseil Intercommunal (CI) :

M. Theux remplacé en cours de route par M. Studer au CoDir, Mme Kaeser, vice-présidente du CI ainsi que Mmes Galliard, Giannini-Heim et Carrard. Mme Schwaller a eu l'occasion de nous rejoindre en tant que suppléante. Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 3 reprises durant cette année scolaire, en octobre, en décembre et en juin.

Le 12 octobre le conseil intercommunal a donc :

- Approuvé le nouveau règlement du Conseil d'établissement.
- Reçu l'information qu'une enquête en matière de besoin de gardes d'enfants aura lieu durant le 2^{ème} semestre 2023 pour donner suite au postulat y faisant référence.
- Approuvé le budget 2023 qui a suscité quelques discussions quant à l'instauration d'un nouveau compte intitulé « centre de loisirs ». En effet, au vu du montant prévu pour ce compte (212 000.-), un préavis aurait dû être présenté. Cela n'a pas été le cas. Il est donc demandé au CoDir une présentation complète et détaillée de ce projet lors du prochain conseil.

Lors de ce conseil « houleux » 2 postulats ont également été déposés et acceptés. :

- Le 1^{er} demande qu'un audit externe sur le climat de travail au sein de l'ARPEGE soit mené suite à des allégations d'atteintes à l'intégrité personnelle des employés de l'ARPEJE de la part de la Direction.
- Le 2^{ème} postulat demande une révision des critères d'utilisation des transports pour les sorties scolaires. En effet, des situations improbables et dangereuses ont eu lieu lors de sorties scolaires à cause de l'obligation d'utiliser les transports en commun.

Lors du conseil du 7 décembre, les délégués ont :

- Approuvé la demande de crédit extrabudgétaire pour l'aménagement d'écrans interactifs dans l'ensemble des salles de classe de Sous-Ville à Avenches.
- Approuvé la demande de crédit extrabudgétaire afin de mener à bien l'audit externe sur le climat de travail au sein de l'ARPEJE.
- Pris connaissance du projet de centre de loisirs qui verra le jour sous la forme d'un lieu d'accueil pour les jeunes de 12 à 25 ans, à Avenches dans un 1^{er} temps.
Et, enfin, la semaine dernière, nous avons :
- Approuvé les comptes 2022.
- Approuvé la constitution des servitudes concernant une parcelle à Avenches.
- Approuvé la révision du règlement du CI « ARPEJE vs ASIA ».
- Pris connaissance que le rapport de l'audit venait d'être délivré et que le CoDir pouvait déjà nous informer que, parmi la quarantaine de collaborateurs entendus, leur degré de satisfaction était élevé. Une présentation des résultats en question aura lieu lors du prochain conseil.

Nous tenons aussi à ajouter que lors du conseil d'octobre nous avons demandé que l'ARPEJE fournisse davantage d'informations aux familles de Faoug dont les enfants se déplacent en train à Avenches.

En avril, Mme Galliard a également interpellé une nouvelle fois l'ARPEJE afin de veiller aux horaires de train et aux temps d'attente pour les enfants de notre commune. La direction a répondu que ce sujet serait traité... Nous espérons vivement que l'ARPEJE étudie sérieusement les questions soulevées et améliore sa communication d'ici la prochaine rentrée. Si vous avez envie d'avoir plus d'informations, vous pouvez consulter les PV des différents CI qui se trouvent en ligne sur le site de l'ARPEJE ou alors interpeler nos délégués.

Délégation ORPC Protection civile – H.-J. Brechbühl :

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ORPC, Région Broye-Vully du 29 mars 2023 à la Grande Salle de Vulliens. Présentation des comptes : Le président Pascal Buache nous a présenté les comptes 2022 qui sont bouclés avec une charge de CHF 955'247.48 et après rétrocession aux communes de CHF 75'590.01. Les comptes ont été approuvés par la commission de gestion et approuvés à l'unanimité par les délégués des communes. Présentation thématique du Commandant Nicolas Pedroli : Les communes recevront une nouvelle radio plus adaptée dans le courant de l'année 2023. Pour Faoug, il faudra attendre 2024, car nous sommes reliés à Morat pour les appels d'urgence et l'ORPC de Fribourg n'est pas encore prêt.

L'ORPC Broye-Vully a perdu 50% de l'effectif des astreints en 2022. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection civile en 2021, l'obligation de servir a considérablement changé. Avant cette date, les personnes servaient systématiquement jusqu'à l'âge de 40 ans. Avec la nouvelle loi, les astreints ont trois possibilités : 1) effectuer 245 jours de services et être libérés, 2) effectuer 12 ans de service depuis leur école de formation, ou 3) être libérés à l'âge de 36 ans. Le commandant Pedroli encourage les communes à faire une zone de rassemblement pour la population en cas de catastrophe naturelle ou autre.

Délégation SDIS (service du feu) – Rapport de M. Kohler

Assemblée générale du Conseil intercommunal (CI) de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully mercredi 5 octobre 2022 - Assermentation des délégués selon les nouveaux statuts - Election de cinq membres de la Commission de Gestion et Finances (COGEF) ; Laetitia Poinçot municipale de Faoug en fait partie. - Préavis 01/2022 du 25 août 2022 : Budget de fonctionnement 2023. Les comptes 2022 présentent un déficit de Frs 3'570,51. Les charges sont maîtrisées : Frs 1'867'326,73 (budget Frs 2'000'934.00), soit Frs 133'607,27 en moins. Les délégué-e-s acceptent le préavis 01/2022 à l'unanimité – Informations du Comité de direction et de l'Etat-Major.

Assemblée générale du CI de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully jeudi 1er décembre 2022 - Assermentation des délégués selon les nouveaux statuts ; Gilles Krenger comme suppléant pour la commune de Faoug est présent - Préavis 03/2022 du 1er novembre 2022 : Crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne du SDIS. Après discussion, les délégué-e-s acceptent le préavis 03/2022 à la majorité avec une abstention – Informations du Comité de direction et de l'Etat-Major. Le Commandant informe que

la phase de recrutement est terminée. Plus de 6'300 courriers ont été envoyés et 32 personnes seront présentes pour l'étape de sélection, soit trois fois plus que l'année dernière. Il remercie les communes pour le soutien apporté durant cette campagne.

Assemblée générale du CI de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully jeudi 6 avril 2023 - Election de deux membres suppléants de la commission de gestion et finances. Sont élus : M. Michaël Diserens, délégué de la commune de Valbroye et M. Jean-Jacques Martin, délégué de Champtauroz - Préavis 01/2023 du 1^{er} mars 2023 : Comptes 2022. Les délégué-e-s approuvent le préavis 01/2023 à l'unanimité - Informations du Comité de direction et de l'Etat-Major : La Présidente du CoDir, Mme Laure Ryser, informe avoir reçu les premières offres de prestataires pour la construction de la nouvelle caserne. Des adjudications sont prévues dans les prochaines semaines. Le projet suit son cours, dans les délais fixés. Le Commandant informe de la publication du rapport d'activité 2022, à disposition des participants, qui a été envoyé aux autorités législatives et exécutives. La prochaine Assemblée générale du Conseil intercommunal de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully est agendée à Cudrefin le 20.10.2023.

Déléguée GFBV - Groupement Forestier Broye-Vully – P. Walker

Le rapport d'activité du Groupement forestier Broye-Vully résume les principales informations concernant une année de gestion forestière. Comme vous le constaterez à sa lecture, le GFBV revêt de multiples aspects, qui vont au-delà de la pure gestion forestière des 2'010 hectares de forêt publique ainsi que des cantons de Vaud et de Fribourg et dont l'action se déploie dans l'ensemble du domaine forestier public de Payerne à Cudrefin et de Montagny à Gletterens. Le GFBV déploie non seulement une activité économique au service de ses membres avec l'exploitation lors du dernier exercice de 13'948 m³ de bois, mais il est à relever également qu'il assure un nombre de prestations multiples en faveur de la population de notre région. Cet aspect de son activité, tout comme l'engagement pour la formation, mérite d'être mieux connu, voire reconnu. C'est pourquoi, cet automne un site internet sera mis en ligne, qui permettra de mieux faire connaître au grand public l'étendue du champ d'activité. En 2022, la pandémie du coronavirus étant derrière nous, le GFBV a pu reprendre ses activités normalement. Il a mis à disposition plus de 1'200 m³ de bois de service résineux pour la construction de la crèche de Cudrefin. Les membres du GFBV sont les Commune d'Avenches, Belmont-Broye, Cudrefin, Chevroux, Delley-Portalban, Faoug, Gletterens, Grandcour, Montagny, Payerne, Saint-Aubin, Trey, Vallon, Vully-les-Lacs, ainsi que l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud. Au total, le GFBV gère et entretient 1'973 hectares de forêts publiques dans la Broye vaudoise et fribourgeoise ainsi que dans le Vully. Dès 2023, il accueille la Commune de Corcelles-près-Payerne parmi ses membres avec 37 ha de forêts publiques. Ainsi, le GFBV s'occupe de 2'010 ha en gestion. Le GFBV a planté un peu plus de 11'900 arbres répartis sur 18 hectares de forêt. La majorité des arbres plantés sont des chênes. Les autres essences sont les suivantes : douglas, mélèze, cerisier, noyer et orme lisse. Les soins à la jeune forêt représentent 112 hectares. L'entretien des mesures compensatoires de l'autoroute A1, tant fribourgeoises que vaudoises, font partie des activités en faveur des prestataires externes. Il s'agit de l'entretien des rives et des haies, le fauchage et la plantation de chênes, d'éliminer les néophytes. Le Groupement forestier Broye-Vully fournit du bois pour les centrales de chauffage situées à : Domdidier, Montagny, Payerne (armée), et aux entreprises Haldimann SA et Claude Limat SA. Au début de l'été, le tracteur forestier NOE commandé en 2021 a été réceptionné. Le Groupement a investi dans l'achat d'un gyrobroyeur en remplacement d'une ancienne machine. Les finances en quelques chiffres clés : Bénéfice : Fr. 16'895.53. Capitaux propres : - Fonds de gestion en commun des propriétaires : Fr. 1'100'000.- Apport fusion corporation et groupement forestier : Fr. 435'899.65

FOREMS (FOrmation et Rencontre-Etablissement Médico-Social) : P. Walker informe qu'il n'y a pas eu d'activité, la prochaine assemblée aura lieu le 21 juin 2023.

10. Informations municipales

J. Theux : Organisation de la Municipalité : Depuis un mois, nous sommes de nouveau seulement 4 membres de la Municipalité, il y a divers remplacements dans les dicastères durant le congé maternité de Laetitia Poinçot. Personnel communal : - M. Zouari avait été engagé en tant que concierge responsable dès le 20 mars, mais nous n'avons pas été satisfait de son travail, il terminera donc son mandat au 30 juin. Une nouvelle concierge a été engagée dès le 1^{er} juin ainsi qu'un concierge assistant pour les remplacements. - Mme Niderhauser, secrétaire adjointe qui était là depuis 7 mois a choisi de rejoindre une commune plus près de son lieu de domicile et a terminé au 31 mai. - Mme Laury Brunisholz a été engagée comme secrétaire municipale dès le 1^{er} août ; elle est actuellement responsable du secrétariat du bureau technique de la Ville de Payerne. - M. Léo Spahr a été engagé comme secrétaire municipal adjoint dès le 17 juillet. ; il vient de

Vully-les-Lacs et a effectué un apprentissage à la commune de Grandson. Mme Chantal Veyre étant actuellement seule au bureau communal, les horaires du guichet ont été modifiés temporairement ; elle a accepté d'augmenter son taux de travail dans cette période de transition. Ces horaires temporaires restent en vigueur jusqu'à ce que les nouveaux employés soient formés ; les nouveaux horaires seront définis avec eux, avec une ouverture par semaine en soirée. PACOM : Nous avons reçu 37 oppositions valablement déposées. Nous avons commencé à recevoir les opposants en séances de conciliation afin d'échanger avec eux, de répondre à leurs questions et d'expliquer les choix faits par la Municipalité afin qu'ils retirent leur opposition. Aucune prise de position (éventuelles modifications) par la Municipalité sur les oppositions n'est faite pour l'instant. Les prochaines étapes sont : terminer les séances de conciliation à l'automne ; avoir des échanges avec le Canton et la commission PACom ; établir un dossier de proposition de réponses aux oppositions ; soumettre au Conseil communal le PACom qui a été mis à l'enquête ou une version modifiée. Si on fait des modifications il y aura une remise à l'enquête sur les modifications uniquement. Le Conseil communal va statuer sur la proposition de réponses aux oppositions par rapport aux propositions faites par la Municipalité. Le dossier sera renvoyé au Canton pour approbation. Le PACom entrera en vigueur dès l'acceptation par le responsable du département. A ce moment-là, s'ouvre le droit de recours pour les opposants qui auraient maintenu leur opposition. Rénovation de la parcelle RF 45 La séance de lancement des travaux avec le consortium d'architectes de Faoug a eu lieu, avec le rappel des objectifs. Nous avons déjà pris des décisions sur certains projets pour aller de l'avant et éliminé certaines variantes non viables, afin d'être efficaces et de maintenir les coûts au plus bas. Charge municipale : Depuis la fin de l'année dernière, nous avons une charge de travail importante ; mon temps de travail actuel correspond à un poste à 30%. Le temps consacré aux affaires communales par les autres municipaux est aussi très conséquent. J'adresse mes remerciements à nos employés communaux, à nos familles, aux membres du conseil pour leur aide, ainsi qu'aux collègues municipaux pour leur travail et la qualité de nos échanges.

D. Kaeser Bâtiments : Je me suis occupée de divers dossiers tels que le collège, la grande salle et l'église. - J'ai été assermentée en tant que déléguée suppléante au SDIS. - Je me suis chargée des employés communaux, notamment la « valse des concierges ». Parkings : - L'horodateur de la gare est en fonction. - Nous avons déjà enregistré des macarons pendulaires et résidents. - Nous avons autorisé le parking à la gare pour la Ribambelle qui va au canapé forestier le mercredi matin. - Nous avons prévu de poser des bâches au niveau de l'ancienne poste pour indiquer les différents parkings. Routes : - La finalisation des travaux des Zones 30 a eu lieu le 26 mai. Le radar pédagogique est actuellement en fonction sur la Route Henri-Druey. Déchetterie : Je viens de recevoir l'offre pour l'appareil de recharge des cartes, des informations vont suivre. Th. Lavanchy : Eau potable : - Une rencontre est prévue le 21 juin avec l'ABV, Vully-les-Lacs et Avenches concernant la clé de répartition, des questions techniques et le calendrier. Si toutes les parties sont d'accord de rentrer définitivement dans le projet, les début des travaux commenceront fin 2024 début 2025, avec la mise en service prévue pour fin 2025. Raccordement d'urgence avec Greng, Courgevaux, IB-Murten : Une rencontre aura lieu le 14 juin avec la commune de Greng concernant la convention rédigée qui leur a été soumise, ils ont encore besoin de précisions. Mobilité douce : - Nous avons appris par les CFF qu'il n'y aura plus de cartes journalières, mais des billets dégriffés pour la commune ; des informations suivront concernant ce nouveau système. - Un programme a été mis en place par la COREB : deux vélos électriques sont à disposition à la gare, ils sont compatibles avec ceux de Morat ; c'est un projet pilote à tester. Parallèlement, il y a un sondage sur la mobilité à remplir sur le site de la COREB <https://coreb.ch/sondage-mobilite-broye/> ; je vous invite à participer. Police des constructions : - J'ai repris temporairement ce dicastère et j'ai pu assister à quelques séances de conciliation. - Par ailleurs, nous sommes conscients des enjeux avec le bureau technique et nous surveillons les coûts. PECC : Nous avons participé à une étude qui a fait une cartographie du village pour voir l'état de la biodiversité de la commune. La conclusion est que nous avons de très belles zones protégées, mais il reste des progrès à faire au centre du village où il y a un réel potentiel d'amélioration. Le fonds PECC validé ce soir nous permet de aller de l'avant ; je remercie la commission pour son travail et sa collaboration.

M. Studer : Cela fait maintenant cinq mois que j'ai rejoint la Municipalité : je me suis informé des différentes structures et de l'organisation des différentes associations et de leurs relations avec Faoug. S'en sont suivis le bouclage et la validation des comptes 2022 des différentes associations (ARAS, ARPEJE, les Paroisses et le FOREMS) ainsi que les discussions avec les commissions de gestion et des finances. J'ai également été présent à diverses assemblées d'associations d'écoles pour enfants orphelins ou handicapés. Association bénévoles à Avenches : La Municipalité a décidé d'adhérer à cette association, qui organise le transport des gens à mobilité réduite (pour des rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital, pour faire des achats etc.) pour un prix de 80 ct par km. Cette association est subventionnée par les communes de Cudrefin, Vully-les-Lacs,

Avenches et Faoug. **FOREMS** : - Un projet de déménagement est en cours à Lucens afin de réduire les coûts. **Informatique** : En tant que responsable de l'informatique, j'ai assisté à des séances concernant le "BDI-Communes - Contrôle des habitants" et OFISA (solution informatique pour les administrations communales) où des nouveaux logiciels et un portail en développement nous ont été présentés. **CCLT** : Je n'ai pas besoin de vous dire que la CCLT fait un excellent travail, cela se voit dans les activités proposées ; c'est un groupe très actif et engagé. **ARPEJE** : - En août 2023, Cudrefin et Avenches vont ouvrir leur crèche élargie : les places vont doubler. - Des panneaux solaires vont être posés et divers travaux vont être effectués cet été. - Le rapport des résultats de l'enquête de satisfaction a été établi. Pour rappel, le CoDir a mandaté un bureau externe (Vicario Consulting SA) par suite des événements cités précédemment dans le rapport des délégués de l'ARPEJE et des démissions d'un nombre inhabituel de collaborateurs. Ce rapport est actuellement à l'étude auprès du CoDir ; des discussions sont en cours pour proposer des actions pour améliorer la situation, basées sur les recommandations de l'auditeur qui a effectué les entretiens avec une quarantaine de collaborateurs de l'ARPEJE, incluant la directrice et le CoDir. Il ne faut pas oublier le contexte de l'ARPEJE qui a eu une croissance très rapide et des adaptations et des corrections sont maintenant à faire dans la structure et le fonctionnement. Le rapport relève un taux de satisfaction de 74% par rapport au travail et de 70% par rapport à l'organisation. Certains collaborateurs n'ont pas souhaité s'exprimer. Vicario Consulting SA a proposé d'élargir le conseil de direction avec un directeur adjoint et un directeur pédagogique.

Les membres de la Municipalité sont applaudis par l'assemblée.

11. Divers & propositions individuelles

M. Kohler : - A la déchetterie, l'escalier devant la benne de papier/carton est très dangereux, quelqu'un a basculé en arrière, les palettes ne sont pas stables, même si elles sont fixes. - Concernant l'ARPEJE : J'ai reçu des informations d'autres communes et j'ai été surpris que ce soit le Président de l'ARPEJE qui donne les résultats de l'audit. Quand on dit que certaines personnes n'ont pas voulu s'exprimer, on a dit que c'était anonyme mais finalement les collaborateurs devaient s'annoncer au président pour participer ; ce n'était donc plus très anonyme. Je comprends que dans de telles conditions certains se sont rétractés ou n'ont pas souhaité parler.

J. Theux : Pour envoyer des convocations au gens, cela ne pouvait pas être anonyme. Cependant, les comptes rendus étaient clairement anonymes. Aucun membre du CoDir ni de la direction n'était présent lors des entretiens. Les comptes rendus n'ont pas été rapportés tels quels, le CoDir en a reçu des extraits. Aucun nom n'a été cité en lien avec ce qui a été rapporté ; on ne pouvait pas faire mieux à ce niveau-là. Les noms des personnes impliquées n'étaient pas du tout fiables à ce qui a été dit. Je ne comprends pas les personnes qui ne se sont pas exprimées, je trouve cela très dommageable, mais je comprends leur point de vue. *D. Galliard* : En tant que membre de la commission de gestion, nous avons eu cette discussion avec le CoDir. C'est vrai que c'était bizarre de devoir s'annoncer en premier lieu à la direction qui était elle-même remise en question dans le cadre de l'audit, et pas à l'entreprise Vicario. Indépendamment de ce qu'ils voulaient dire, ce n'était pas facile de s'annoncer à la direction, cela a certainement pu faire peur à certains. *J. Theux* : Une communication a été faite à tous les employés qu'une ligne était ouverte directement chez Vicario ; la possibilité leur a été offerte. Les choses ont été faites du mieux possible afin que tout le monde puisse s'exprimer, aussi ceux qui étaient mécontents et qui sont partis.

S. Carrard : Concernant les horaires du bureau communal, est-ce que les horaires téléphoniques seront les mêmes que les horaires d'ouverture ? Ou il y aura une grille pour les horaires d'ouverture et une grille pour les horaires téléphoniques ? Serait-il possible que, même si le bureau est fermé, il y ait une réception téléphonique clairement annoncée ? *J. Theux* : Pour autant que Chantal soit présente au bureau et qu'elle ne soit pas en séance, elle répond au téléphone. C'est difficile pour l'instant car nous avons aussi des séances qui ne sont pas fixes auxquelles elle participe, et la boursière n'est là que deux jours par semaine et ne connaît pas tous les dossiers. Je prends note et je vais voir ce qu'on peut mettre en place.

S. Carrard : L'horodateur de la plage indique 15 minutes gratuites, mais je n'ai pas réussi à les obtenir avec l'application. *D. Kaeser* va s'en charger.

Y. Mischler : Pour information, quand il y a eu un dégât d'eau aux toilettes de la gare, nous avons tiré exprès un fourreau pour éventuellement passer des tuyaux depuis le locataire via les toilettes. Dans le rapport de gestion, c'est noté que ce sujet est clos vu qu'on ne veut pas chauffer là-bas. *J. Theux* : Merci, cela peut être utile, comme le chauffage n'est actuellement pas optimal ce serait bien qu'on ait la possibilité de le faire, et on en tiendra compte à l'avenir, surtout dans le cadre de la rénovation du bâtiment qui va intervenir à un moment donné.

10. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

Le Président rappelle qu'à la fin de chaque année de législature, conformément au règlement du Conseil communal, nous devons renommer et renouveler les membres du Bureau du conseil (président, vice-présidents, scrutateurs et suppléants), la Commission des finances et la Commission de gestion.

Patrick Thévoz propose de continuer la présidence pour cette année encore. Il est réélu à l'unanimité et est acclamé par l'assemblée.

Le vice-président actuel, Sylvain Carrard, est réélu à l'unanimité ; il adresse ses remerciements au président. Le 2^{ème} vice-président actuel, Markus Kohler, est réélu à l'unanimité.

Les scrutateurs actuels, Barbara Petrauskas Brechbühl et Mathieu Kaeser, ainsi que les suppléants actuels, Cédric Buri et Laurent Jaccard, sont réélus à l'unanimité.

Les membres de la Commission des finances élus sont : Président : Roland Tacheron. Membres : Jérôme Laverrière, Michael Krenger, Yves Mischler, Pascal Heim. Suppléants : Thierry Miauton, Markus Kohler.

Les membres de la Commission de gestion élus sont : Présidente : Sandra Laverrière. Membres : Ricardo de Almeida Lopes, David Bula, Mathieu Ruano, Ahmad Matar. Suppléants : Rolf Hotz, Rui Gomes da Silva.

Jetons de présence

Comme les trois dernières années, le Conseil communal décide de verser l'entier des jetons de présence à la famille de Rodrigo Lopes pour l'aider à financer une partie du traitement non remboursé que le fils de Ricardo doit subir. Ricardo Lopes remercie chaleureusement le Conseil au nom de sa famille.

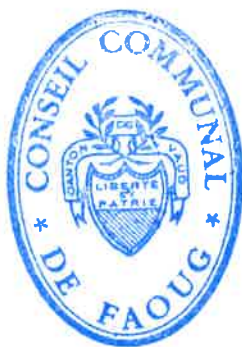
P. Thévoz adresse ses remerciements à la Municipalité, au personnel du bureau communal, aux membres du Conseil, et rappelle les prochaines dates importantes :

- Votations fédérales et cantonales : 18 juin 2023
- Fête de la rencontre villageoise incluant la réception des nouveaux habitant : samedi 24 juin 2023
- Séances du Conseil communal 2023 : 3 octobre, 5 décembre 2023
- Elections fédérales : 1^{er} tour : 22 octobre, 2^{ème} tour : 12 novembre 2023

P. Thévoz remercie l'assemblée et clôt la séance à 23h05



Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 6 juin 2023

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil communal.